

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
 1 mois 3 mois 6 mois 1 an
 Suisse Fr. 1.50 4.— 10.— 20.—
 Étranger 4.— 10.— 19.— 35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèque postal 114 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITE

Rue SAINT-PIERRE

PREX DES ANNONCES

annonces	1 ^{re} insertion 20 cent.	la ligne
annonces	les suivantes 15 "	50 "
annonces	2 ^e "	10 "
annonces	3 ^e "	5 "
annonces	4 ^e "	2 1/2 "

Nouvelles du jour

La crise latente du cabinet belge. Un homme qui se fait craindre.

Aujourd'hui mercredi, le groupe catholique du parlement belge tient une seconde réunion qui décidera du sort du ministère Delacroix.

On croit qu'un ordre du jour de confiance sera adopté, mais M. Delacroix devra prendre l'engagement de ne pas se soumettre à la mise en demeure du parti socialiste d'établir, au cours de la présente session, un prélèvement sur les capitalistes.

D'autre part, on envisage que cette attitude entrainera la décision du parti socialiste de ne plus laisser ses membres collaborer au gouvernement.

Il y a un homme, en Allemagne, contre lequel un mandat d'amener a été lancé, à la suite du coup d'Etat militaire, et qui s'en moque, allant et venant comme il lui plaît, bravant le gouvernement et la justice, et sur qui personne n'ose mettre la main. C'est le capitaine Ehrhardt, chef de la fameuse brigade de marine qui a fait le coup de force du 13 mars. Le capitaine Ehrhardt et ses hommes, le coup d'Etat ayant manqué, se sont retirés au camp de Munster. Ils vivent là bien tranquillement, sans souci de l'ordre de licenciement donné par le ministre de la guerre et du décret d'arrestation notifié contre le chef de la troupe. Le nouveau ministre de la guerre, à qui l'on demandait, l'autre jour, quand la brigade Ehrhardt serait enfin dissoute, a répondu à peu près ceci : Allez vous-même lui faire rendre les armes.

Personne n'ose s'y risquer. La brigade Ehrhardt ne fait qu'un bloc avec son chef : elle dispose d'un armement formidable ; elle est animée d'une résolution indomptable ; elle est commandée par un homme dont le sang-froid est prodigieux. La nuit du 13 mars, une heure avant le coup d'Etat, Ehrhardt dormait paisiblement, comme Turenne sur son canon. On dut le réveiller pour lui présenter deux officiers qui venaient de la part du gouvernement essayer de le détourner de son dessein.

Tout le coup d'Etat n'était, d'ailleurs, qu'un coup de tête d'Ehrhardt et de ses hommes, décidé comme riposte à la menace d'une dissolution prochaine. Les socialistes redoutaient la brigade Ehrhardt. Cette troupe d'élite, qu'on savait à toute épreuve, donnait de l'ombrage à ceux qui caressaient l'idée d'une révolution plus radicale. Le gouvernement, plus ou moins à contre-cœur, avait donné l'ordre, le 28 février, de dissoudre la brigade, pour en verser les éléments, partie dans la Garde nationale, partie dans les troupes de marine. Mais ces soldats, habitués à vivre ensemble et qui n'entendaient point se séparer de leur chef, résolurent de ne pas se laisser faire. Le capitaine Ehrhardt, de son côté, ne voulait point commander d'autre troupe.

Le coup d'Etat partit de là. Kapp, qui en parut le grand chef, ne fut que l'instrument des militaires.

Aujourd'hui, Kapp est en exil ; mais Ehrhardt, au milieu de ses prétoriens, défie le gouvernement. Mercredi, il a envoyé à Berlin une députation de ses officiers et de ses soldats pour exiger : 1° la révocation du mandat d'arrestation lancé contre lui ; 2° son maintien au poste de commandant de la brigade. Le tout, avec accompagnement de menaces.

La Gazette de Francfort constate qu'on n'a pas même osé retirer les ambassadeurs du capitaine Ehrhardt, quoiqu'ils fussent en état de rébellion manifeste. Elle ajoute : « La question de la brigade Ehrhardt est la question du jour. Voilà le résultat de l'obligation où nous met le traité de Versailles d'avoir des troupes mercenaires, au lieu de milices servant la patrie par devoir ! »

Voici quelques exemples de la manière dont se sont faites les élections en Bohême et en Slovaquie :

Le journal Bohemia mande que, pour paralyser l'action électorale du parti chrétien-social de Presbourg, le gouvernement a fait arrêter, à l'avant-veille du scrutin, les membres les plus influents de ce parti. Parmi les

personnages mis à l'ombre, il y a le doyen de la faculté de droit de l'université, M. le Dr Kisch, le professeur Bakal, de la faculté de médecine, le directeur de la plus importante caisse d'épargne de la ville, plusieurs journalistes, etc.

La Reichspost dit que le parti chrétien-social de Bohême, pour protester contre la violence qui lui a été faite, décidera vraisemblablement de rester à l'écart du Parlement.

En Slovaquie, on a employé un autre moyen pour comprimer l'opposition : on a tout simplement rayé des listes de candidatures les noms les plus redoutés. 68 candidats slovaques ont été victimes de cet ostracisme. La constitution tchèque investit les préfets du droit de disqualifier ainsi les candidats désagréables au gouvernement.

Un journal libéral espagnol, le Heraldo, de Madrid, publie un intéressant article sur les affaires d'Italie. Il y est dit que l'Espagne doit suivre l'exemple de ce pays, qui travaille à sa reconstruction et sera certainement le premier à recueillir les bienfaits de la victoire, car il a trouvé en M. Nitti un esprit moderne, capable de vues et d'initiatives hardies, un esprit qui a compris que l'œuvre de reconstruction est impossible pour les vaincus sans l'aide des vainqueurs. Le succès de cette politique est consacré par la visite à Rome du chancelier d'Etat autrichien Renner. Un autre succès de M. Nitti, expose le Heraldo, consiste dans ses relations avec le Vatican. Le tact, l'habileté et le patriotisme du chef du gouvernement italien ont vaincu des difficultés qui, en d'autres temps, auraient été considérées comme insurmontables.

Le journal espagnol cite aussi, outre la visite du chancelier Renner au Vatican, le récent voyage de feu le cardinal Giustini en Terre-Sainte, pour montrer quelle ampleur prend l'influence de la Papauté.

La campagne américaine contre l'abus des boissons alcooliques, qui a abouti à la fameuse loi portant prohibition radicale de ces boissons, ne fournit malheureusement pas que des sujets de vaudeville. L'intransigence sectaire des prohibitionnistes a des conséquences graves et, parmi ces conséquences, il y en a une qui touche l'Eglise sur un point capital : celui de la célébration du divin sacrifice.

Croirait-on qu'il s'en est peu fallu que la messe ne fût interdite aux Etats-Unis, en vertu de la loi de prohibition ? Le texte primitif de la loi était draconien : il ne permettait pas même l'emploi du vin pour l'usage sacramentel. On a dû mettre en action les leviers les plus puissants pour obtenir une dérogation à la défense absolue statué dans le projet. Une clause d'exception fut ainsi insérée dans la loi. Mais c'est au prix de l'assujettissement à un contrôle rigoureux que l'Eglise a obtenu cette concession. Ce contrôle exercé par des fonctionnaires était odieux ; le gouvernement, qui n'avait que des intentions droites, l'a compris et en a investi les évêques, qui répondent devant lui de l'observation de la règle. Mais les sectes méthodiste et baptiste qui ont mené bataille pour la prohibition et qui ont fait voter la loi voient avec impatience la dérogation dont bénéficie l'Eglise catholique. Leur animosité ordinaire contre le catholicisme trouve là un nouvel aliment et elles se sont emparées dernièrement de certaines déclarations du cardinal Gibbons pour en faire le sujet d'une campagne furibonde visant à faire révoquer la concession et interdire le saint sacrifice.

L'épiscopat américain n'est pas sans inquiétude sur les suites de ce mouvement. Mais il y a cependant lieu de croire que l'assemblée législative ne s'abandonnera pas à faire l'œuvre des sectaires méthodistes.

Demain, nous commencerons la publication en feuilleton du dernier roman de Paul Bourget :

Laurence ALBANI

Au Conseil national

LES NATURALISATIONS

Berne, 27 avril.

La Chambre a repris le débat sur les naturalisations. Elle repousse, par 89 voix contre 38, l'amendement de M. de Dardel ; elle repousse par 57 voix contre 56 l'amendement de M. Stürler, accordant des facilités à la naturalisation de l'étranger dont la femme possédait la nationalité suisse lors de son mariage ou dont la mère était de nationalité suisse ; elle repousse, par 61 voix contre 49, l'amendement de M. Hoppi ainsi conçu : « Dans tous les cas, le requérant doit avoir résidé effectivement et sans interruption pendant l'année qui précède immédiatement sa requête. »

L'ensemble de la loi est voté par 89 voix contre 37.

LES ALLOCATIONS AU PERSONNEL

La Chambre aborde les divergences sur les allocations de renchérissement. MM. Abt (Argovie) et Oscar Genoud (Fribourg), rapportent. La majorité de la commission propose d'attribuer au Conseil des Etats, qui fixe à 75 % l'allocation principale et le minimum à 2200 francs. Une première minorité propose de décider que l'allocation ne peut être inférieure à 2300 francs, pour le personnel qui a atteint 25 ans révolus et a fait au moins trois ans de service ; une seconde minorité propose que le minimum soit de 2300 francs pour le personnel qui a atteint l'âge de 20 ans révolus.

M. Hardmeier (Zürich) rapporte au nom de la première minorité, dont font partie MM. Baumberger et Stessel.

M. Weber (Saint-Gall), démocrate, soutient le point de vue de la deuxième minorité, soutenu par M. Didi (Berne), socialiste.

M. Nicole (Genève), socialiste, déclare que le personnel est en droit de savoir, en avril, les traitements qui lui seront alloués pour l'année courante. Il est opposé à la clause référendaire pour des raisons pratiques. Le personnel cantonal, moins bien payé, a en général des revenus accessoires. Il y a lieu de tenir compte de la valeur du travail et des responsabilités spéciales des fonctionnaires fédéraux des chemins de fer et des postes. Il propose de placer sur le même pied tout le personnel ayant plus de 20 ans d'âge.

M. Frank (Zürich), socialiste, appuie ce même point de vue. M. Enderli (Zürich) génevois, soutient les propositions de la seconde minorité.

M. Bonhôte (Neuchâtel), libéral, défend les propositions de la majorité de la commission. L'assemblée fédérale a le devoir de s'inspirer des intérêts de la Confédération. Le minimum de 2200 francs tient largement compte des exigences actuelles, d'autant plus que la clause référendaire a été supprimée. Les fonctionnaires fédéraux jouissent d'avantages précieux : la stabilité de leur poste, les vacances, les pensions de retraite. L'orateur espère que l'Assemblée fédérale ne cédera pas à des menaces.

M. Gnani (Berne), agrarien, déclare qu'il votera les décisions du Conseil des Etats et s'élève contre les menaces adressées au Parlement et au pays.

MM. Dequal (Grisons), conservateur catholique, et Zgraggen (Bâle-ville), chrétien-social, soutiennent les propositions de la première minorité.

M. Schiemer (Saint-Gall), radical, avait l'intention de voter la proposition de la minorité, mais les menaces du personnel l'incitent à se rallier aux décisions du Conseil des Etats.

M. Bopp (Zürich), indépendant, devant les menaces du personnel, aurait proposé de ne pas entrer en matière, si la majorité de la commission n'avait pas affirmé qu'il s'agissait des dernières allocations de renchérissement. Les menaces ne sont pas le moyen de gagner le peuple à la réforme des traitements et à la suppression des incompatibilités.

M. Jakob (Berne), socialiste, défend les propositions de la seconde minorité de la commission.

M. Musy, conseiller fédéral, insiste sur l'allure rapidement progressive des traitements depuis 1914. Le total des traitements a passé de 150 à 400 millions. Un employé qui touchait 1400 francs en 1914 en touche 4100 en 1920 ; un employé qui avait 2000 fr. en a aujourd'hui 5200. Le Conseil fédéral a fait tout ce qu'il pouvait faire. La situation financière du pays est telle que la Confédération ne pourra peut-être pas suffire à ses besoins, cette année-ci. Le non-paiement de la guerre rapportera 35 millions par an, somme qui sera entièrement absorbée par l'augmentation des allocations de renchérissement.

Quoi qu'il en soit, les fonctionnaires doivent renoncer définitivement au système des menaces. Le Conseil fédéral est décidé à réprimer avec la dernière énergie tout appel à la violence. Les employés ont des représentants aux Chambres. Ils peuvent y faire défendre leurs intérêts ; ils n'ont donc aucune excuse de tenter des pressions indirectes. Les Chambres doivent prendre

en toute liberté leurs décisions. Cette année, le Conseil fédéral présentera un projet de loi sur les traitements du personnel. Pour que le peuple l'accepte, il faut que cesse la pression constante que certains milieux exercent sur le gouvernement et sur le Parlement. (Bravos.)

M. Abt, président de la commission, réplique quelques mots, puis on passe à la votation.

En votation éventuelle, la proposition de la première minorité de la commission (2300 fr. pour le personnel ayant atteint 25 ans) est adoptée par 119 voix contre 44. En votation définitive, à l'appel nominal, la proposition de la majorité de la commission (2200 fr. d'allocation) est votée par 99 voix contre 73.

Le projet est renvoyé au Conseil fédéral.

La séance est levée à 1 heure 10.

AU CONSEIL DES ETATS

Pour atténuer la crise des logements

Berne, 27 avril.

Voici la quatrième séance où le Conseil des Etats s'occupe de la crise des logements, et envisage la nécessité d'y parer par la construction de bonnes maisons d'habitation.

Mais tout le monde ne partage pas les vues de M. Schulthess sur cette matière, ni ne s'élève à la hauteur des principes sociaux et des horizons esthétiques où se complait l'auteur des beaux livres Pour le visage aimé de la patrie. Pour le village, etc.

Hier soir, par exemple, le démocrate représentant de Genève, M. Legler, a foncé de toute son énergie et de toute sa verve populairiste, sur le projet de la majorité de la commission, tout en reconnaissant qu'il a suivi avec le plus grand intérêt le développement des savantes thèses de M. de Montech, membre de cette majorité.

Le tribun genevois nie la crise des logements, ou du moins il prétend qu'elle est plutôt le fruit de la malignité des spéculateurs, des courtiers, des accapareurs et autres gens de cette sorte, qui pullulent un peu partout en ces temps calamiteux. Les bâtiments qu'on veut faire construire avec l'argent de la Confédération, des cantons et des communes ne servent guère qu'à favoriser cette politique d'exploitation. Est-ce pour agrandir les villes déjà trop tentaculaires de Zurich et de Berne que la Confédération endettée veut encore contracter, en Amérique, des emprunts à un taux exorbitant ? Ne serait-on pas mieux d'édifier des industriels qui viennent installer de nouvelles fabriques dans les villes à pourvoir eux-mêmes aux logements de leurs ouvriers ? Et la Confédération, qui est elle-même chef d'industrie, ne devrait-elle pas faire en sorte que ses bureaux, au lieu d'envoyer la ville de Berne, fussent transportés dans les localités qui, comme celles de l'Oberland, ont tant de logis vides et d'hôtels déserts ?

Au surplus, M. Legler croit que l'on pourrait faire un meilleur emploi de l'argent fédéral et des millions du fonds de chômage. La Confédération se laisse exploiter par les entrepreneurs, plus malins qu'elle ! Ces boutades du député genevois et la réplique objective et calme que lui a donnée le chef du département de l'économie publique ont rempli toute la séance du soir, si bien que, huit heures et demie ayant sonné, on était à peine au bout du débat sur l'entrée en matière. La séance a donc été levée, après que M. Bossi, le nouveau député du Tessin, eût demandé, en bon allemand, le renvoi de toute décision à ce matin.

Le premier acte de la séance d'aujourd'hui a donc été de décider si l'on entrerait en matière. La minorité qui a suivi M. Legler s'est trouvée plus forte qu'on ne s'y attendait. L'entrée en matière n'a été votée que par 19 voix contre 10.

Aors enfin s'est ouvert le débat sur l'arrêté proprement dit, ainsi que sur le « postulat » proposé par la commission.

Le commentaire du texte de la commission est donné, avec toute la carte désirable, par M. le Dr Pettavel. Le représentant de Neuchâtel abandonne pour cela la présidence du Conseil à M. Baumann (App.-Ext.), vice-président, qui dirige les débats pendant que son supérieur descend au rôle de rapporteur. Tout est vraiment patrilinéaire dans cette enceinte où l'illumine la belle scène de la landsgemeinde unterwaldoise.

M. Pettavel affiné de l'action subventionniste de la Confédération de meilleurs résultats que ceux prévus par le scepticisme de M. Legler. Il exprime en particulier l'espoir que le coût des constructions fléchira peu à peu, de manière à rendre le prix des loyers plus abordable et à donner, en même temps, aux propriétaires un rendement suffisant de leurs dépenses.

Cela dit, le projet d'arrêté formulé par la commission est adopté dans les termes suivants :

logements en favorisant la construction de bâtiments est approuvé.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil fédéral, pour l'exécution de cet arrêté, un crédit de dix millions, à prélever sur le fonds du chômage.

Art. 3. — Le présent arrêté est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

Pour la salubrité des logements

Ce vote émis, l'assemblée passe à la discussion du postulat enjoignant au Conseil fédéral d'introduire dans son arrêté du 9 février (après en vertu des pleins pouvoirs) un certain nombre de modifications qui ont pour but, notamment, de subordonner les subventions à ces conditions d'hygiène et d'esthétique réclamées par une bonne politique sociale et éducatrice. C'est M. de Montech surtout qui, au sein de la commission, a défendu les intérêts du Helvetenschutz et de la santé publique.

Le représentant de Fribourg voulait encore mieux. Il avait proposé d'insérer dans le postulat une clause spéciale en faveur des logis agricoles.

La réforme de l'habitation rurale, a dit M. de Montech, doit marcher de pair avec celle des centres urbains. L'état insalubre d'un grand nombre de petites communes est de notoriété publique, et par le fait de défectuosités de logis mal tenus, jamais désinfectés et surpeuplés, la mortalité est plus élevée dans certains districts ruraux que dans les agglomérations urbaines les plus denses.

Au point de vue éducatif, le village a été complètement négligé. Il faut absolument arriver à y faire pénétrer certains progrès si nous voulons arrêter cette émigration des campagnes qui prend de si désastreuses proportions et qui est aussi fatale pour la ville que pour la campagne.

La ville absorbe nécessairement les éléments les plus valides de la campagne, qui viennent l'envahir et la congestionner. Généralement bien portants, ces ruraux, par suite des conditions déplorables qu'ils trouvent en arrivant, voient peu à peu leur vitalité diminuer, et, comme conséquence, le taux de leur mortalité augmenter. Comme ce sont les moins valides qui restent à la terre, leur natalité diminue, et ainsi, par cet exode continu que rien, jusqu'ici, n'a pu arrêter, on nait moins là-bas, on meurt plus ici.

Nous avons à établir un double courant : produire, d'une part, le décongestionnement des cités, empêcher, de l'autre, l'exode rural, et la dépopulation des campagnes.

Le meilleur moyen de retenir l'ouvrier agricole à la campagne, c'est de lui donner la possibilité de fonder un foyer ; actuellement, il ne le peut pas, car il existe, dans les agglomérations rurales, trop peu d'immeubles qui ne soient pas attachés à une terre, à un bien foncier, et c'est pourquoi les statistiques nous apprennent que, sur 1000 ouvriers agricoles, il y en a 800 qui demeurent célibataires. Ce célibat les rend plus mobiles et les entraîne vers la ville et les usines, à la première occasion.

Si nous ne voulons pas que les grands efforts que nous faisons pour amener une reprise de la construction urbaine en faveur des classes populaires ait pour effet d'attirer vers les villes des contingents nouveaux qui voudront profiter des avantages que notre action fait naître, il importe que nous développions à la campagne des éléments de bien-être et de facilité de vie qui feront en quelque sorte contre-poids aux attractions que nous multiplions d'autre part.

On a beaucoup perfectionné la campagne des écuries, les étables, les greniers et les granges, mais on a trop peu songé à l'habitation du paysan, de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques.

En acceptant la modification que je propose à l'arrêté fédéral, vous ne donnez, certes, qu'une indication, mais elle avait déjà sa valeur et les cantons comme les communes l'auraient comprise.

Nous serions entrés, en tous cas, dans les vues des intéressés, car la Chronique agricole fribourgeoise publiait dernièrement les lignes suivantes :

« La création d'un foyer rencontre manifestement de grandes difficultés chez les domestiques agricoles et ces obstacles constituent une cause importante de l'exode constaté. Aussi doit-on tendre à faciliter aux domestiques la création d'un foyer et s'attacher, à cet effet, à améliorer en premier lieu leurs conditions de logement. Et, comme les employeurs agricoles ne sont pas en mesure de fournir à eux seuls les moyens nécessaires, la construction d'habitations ouvrières agricoles doit être secondée par les communes et l'Etat. Nous proposons qu'une partie du crédit qui a prévu la Confédération aux fins de remédier à la pénurie actuelle de logements, soit utilisée au subventionnement de maisons ouvrières agricoles. »

Je serais, pour ma part, facilement gagné à l'idée d'un subsidie spécial en faveur des maisons ouvrières agricoles et j'aimerais avoir sur ce point l'avis de l'honorable représentant du Haut Conseil fédéral.

La conférence de San-Remo

San-Remo, 27 avril.

(Stéphan.) — Aujourd'hui, les Alliés ont conclu un accord qui élimine entre eux toute possibilité de compétition et qui permet à la Turquie un plus ample et plus rapide développement de toutes ses ressources économiques et de ses différentes activités civiles. Par cet accord, les Alliés prêtent à la Turquie, dans une mesure égale, des secours pour sa réorganisation. L'Italie, l'Angleterre et la France se trouveront, dans toute la Turquie, dans une égale situation économique. Mais la France et l'Angleterre ont reconnu à l'Italie le droit exclusif de la mise en valeur d'une vaste zone qui part du golfe d'Adramiti, passe au sud d'Aloum-karabass, englobe Konia et descend jusqu'au fleuve Lanas. Cette zone englobe aussi Ardini et Adalia. L'Italie entrera en possession de tous les ouvrages d'infanterie publiés se trouvant dans cette zone et n'appartenant pas aux Alliés ou aux neutres. Le droit de mise en valeur du bassin charbonnier d'Heraclea est reconnu à l'Italie, qui doit respecter les intérêts alliés et neutres y existant.

La dernière séance

San-Remo, 27 avril.

(Officiel.) — Le Conseil suprême s'est réuni, lundi, à 17 heures, à la villa Devachan. Etaient présents : MM. Nitti, Scialoja, Alérand, Berthelot, Lloyd George, Curzon, Matsui, Johnson, Hymans et Jaspard. Les dernières clauses à insérer dans le traité de paix avec la Turquie furent discutées et adoptées. La conférence adopta, en outre, un projet de note au président Wilson, projet préparé par la délégation anglaise et touchant l'Arménie. On examina ensuite la question de l'application du traité de Versailles et on décida d'envoyer une note au chancelier allemand, pour inviter les représentants du gouvernement allemand à se rencontrer le 25 mai, à Spa (Belgique) avec les membres du Conseil suprême, afin que les Alliés puissent se renseigner de la façon la plus précise sur la situation en Allemagne quant à l'application du traité.

Le Conseil a enfin fixé, d'accord avec les experts militaires, navals et de l'aéronautique, les termes de la réponse à donner au gouvernement allemand au sujet de l'exécution de troupes allemandes dans la zone neutre et leur réduction progressive suivant les clauses du protocole du 8 août 1919.

Après avoir traité la question de la destruction du matériel naval allemand et celle des criminels de guerre allemands, le Conseil suprême déclara close la conférence de San-Remo.

Les Alliés et les Soviets

La conférence de San-Remo, dans son avant-dernière réunion, a répondu au télégramme de M. Krassine, délégué du gouvernement des Soviets, proposant une réunion avec les représentants alliés en Suisse. Le conseil a maintenu son point de vue antérieur qui est favorable à la reprise des relations économiques avec la Russie, mais il ne veut sous aucun prétexte se prêter à de véritables négociations politiques. C'est pour cette raison que le gouvernement anglais a refusé de laisser arriver à Londres, pour discuter avec les Alliés, M. Litvinof, qui est un agitateur notoire.

Le mandat arménien et les Etats-Unis

Le correspondant de la Chicago Tribune, à San-Remo, faisant allusion à l'étonnante décision du Conseil suprême d'offrir le mandat arménien à l'Amérique alors que personne ne se dissimule que le Congrès n'acceptera pas cette offre, en donne l'explication suivante : L'ambassadeur des Etats-Unis à Rome aurait transmis au Conseil suprême une requête officielle du président Wilson demandant au Conseil d'offrir formellement aux Etats-Unis le mandat arménien, de telle sorte que le Congrès soit contraint de se prononcer catégoriquement sur la politique étrangère du président.

De son côté, le correspondant du New-York Herald dit que, si M. Wilson accepte le mandat arménien, il sera impossible au Conseil suprême

de ne pas tenir compte des observations formulées par M. Wilson dans sa dernière note au sujet de la solution à donner au problème turc.

Les forces des Alliés sur le Rhin

Londres, 28 avril.

(Havas.) — A la Chambre des communes, M. Churchill, répondant à une question, dit que les effectifs de l'armée d'occupation sur le Rhin sont de 145,000 hommes, se décomposant comme suit : Angleterre 14,000 (13,000 effectifs), France 95,000 (85,000 effectifs), Etats-Unis 16,000 (14,000 effectifs), Belgique 20,000.

Le Labour Party et l'Irlande

Du correspondant du Temps à Londres :

Le Labour Party manifeste depuis quelque temps une sympathie de plus en plus forte pour les revendications irlandaises. Il résultera de ce mouvement un effort du parti travailliste pour faire amender le Home Rule bill dans un sens plus libéral, et pour se faire récompenser de ses efforts en gagnant les suffrages irlandais qui, dans beaucoup de circonscriptions ouvrières de Grande-Bretagne, constituent un appoint sérieux.

Nouvel incident à Fiume

Milan, 27 avril.

Selon une dépêche de Trieste au Corriere della Sera, un nouvel incident aurait surgi entre le général italien Cavaglia et d'Annunzio dans la nuit du 19 au 20 avril. Des légionnaires de d'Annunzio se sont emparés de 46 chevaux appartenant à l'armée régulière italienne, qui occupe la ligne de démarcation sous les ordres du général Cavaglia. Invité par ce dernier à restituer les chevaux, le conseil national de Fiume s'y refusa. Le général ordonna alors l'interdiction des services sur la voie ferrée desservant Fiume, de sorte que la ville se trouve maintenant bloquée du côté de la terre comme du côté de la mer.

Le 1er mai en Italie

Milan, 27 avril.

Le Popolo d'Italia annonce que le comité central du syndicat italien des chemins de fer, dont le siège est à Bologne, a adressé à toutes les sections une circulaire, les invitant à cesser complètement le travail sur toutes les lignes, le 1er mai.

Une erreur du sénateur Lodge

Washington, 27 avril.

(Havas.) — Au Sénat, M. Lodge dit que, suivant des informations publiées par certains journaux, les diplomates alliés proposeraient de mettre en commun les dettes de guerre des belligérants et proposeraient que les Etats-Unis prendraient à leur charge de fardeau financier de la restauration de l'Allemagne. M. Lodge voit là un danger très sérieux pour les Etats-Unis. M. Hitchcock, répondant au nom du gouvernement, dit que ces informations sont sans fondement. Il ajoute que les Etats-Unis ne peuvent pas davantage se charger des dettes des autres nations, que M. Lodge ne peut prendre à son compte les dettes que pourrait avoir M. Hitchcock.

Les élections danoises

Copenhague, 27 avril.

(Havas.) — Le résultat final des élections générales est le suivant : travaillistes 4, conservateurs 28, radicaux 17, socialistes 42, libéraux 48. Le parti travailliste gagne 3 sièges, les conservateurs en gagnent 7 ; les socialistes, 4, et les libéraux, 4. Les radicaux perdent 13 sièges, les social-démocrates libres en perdent 5, la droite indépendante 1 et les radicaux indépendants, 5.

Ces élections générales sont une défaite pour l'ex-ministre Zahle, qui s'appuyait sur une majorité socialiste-radical.

Les Soviets et la Tchéco-Slovaquie

Prague, 28 avril.

M. Benes, ministre des affaires étrangères, a reçu une réponse de Tchétchérine sous la forme d'une note dans laquelle celui-ci déclare que la Russie des soviets est prête à entamer immédiatement des négociations avec la Tchéco-Slovaquie.

La note ajoute que le gouvernement des soviets désire l'établissement de relations parfaites normales entre les deux républiques et qu'il adresse au gouvernement tchéco-slovaque des offres positives dans ce sens.

Locomotives pour les Soviets

Rotterdam, 27 avril.

(Wolff.) — Un radiogramme de Moscou au Rotterdamse Courant annonce que 200 locomotives achetées aux Etats-Unis par le gouvernement des soviets sont arrivées à Revel d'où elles seront dirigées sur Pétrograd. Des marches ont aussi été conclues avec des maisons américaines pour la fourniture d'un grand nombre de wagons de chemin de fer.

Les officiers turcs

Constantinople, 27 avril.

(Havas.) — Le ministre de la guerre convaincu que nombre d'officiers supérieurs et subalternes n'exécutent pas les ordres donnés pour la répression contre les rebelles a révoqué les officiers coupables. Le ministre de la guerre a fait arrêter le colonel Emmer Lutfi bey, dont le manquement à ses devoirs a eu une grave conséquence au point de vue de la discipline militaire.

Constantinople, 27 avril.

(Havas.) — Le gouvernement alloue 20 millions 300,000 livres turques pour l'organisation d'une nouvelle milice nationale qui sera dirigée par un état-major spécial.

Nouvelles religieuses

Chez les Carmes déchaussés

Le Père Luca di Maria, procureur général des Carmes déchaussés, vient d'être élu prieur général de l'Ordre.

Nouvelles diverses

La Fédération des cheminots belges a décidé de fêter le 1er mai en provoquant l'arrêt des trains pendant dix minutes.

Les communications téléphoniques franco-allemandes reprendront à partir du 1er mai. D'après un radiotélégramme de Moscou, une nouvelle mobilisation russe est imminente contre la Pologne et l'Ukraine.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur à Madrid annonce que la crise ministérielle espagnole sera déclenchée aujourd'hui mercredi ou au plus tard dimanche.

PETITE GAZETTE

L'ex-kronprinz d'Allemagne

L'ex-kronprinz d'Allemagne a informé le gouvernement hollandais que, la location de sa maison, à Wieringen, étant arrivée à expiration, il ne saurait pas où loger.

Echos de partout

LES CHEVALIERS DU RACCOMMODAGE

Une grande manifestation comprenant plusieurs milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, portant toutes sortes de vêtements qui se ressemblaient en ce qu'ils n'étaient pas neufs, a eu lieu, dimanche, à New-York, pour soutenir l'effort de la campagne pour le « costume de travail » (overall) et lutter contre les prix excessifs.

De plus, M. Summers, député du Texas, a fondé une nouvelle association intitulée les

Chevaliers et les dames patriotes du Royal Raccommodage. Cette société recommande le raccommodage des vieux vêtements plutôt que d'acheter de nouveaux « overalls », ce qui aurait pour résultat d'élever le prix de ce costume et de le rendre inaccessible aux ouvriers qui en ont besoin.

Enfin, quarante-six représentants de la législature de Massachusetts ont pris l'engagement formel de ne pas acheter de vêtements neufs durant ces deux mois-ci.

NOT DE LA FIN

— Je voudrais acheter quelque chose à la Bourse... Avez-vous un tuyau ?

— Eh bien, achetez donc des baromètres, ils sont très bas en ce moment.

Confédération

La votation du 16 mai

L'Assemblée des délégués du parti jeune radical suisse a voté une résolution en faveur de l'entrée de la Suisse dans la Ligue des Nations.

Le comité du parti radical thurgovien recommande l'accession.

La Landsgemeinde du Toggenbourg saint-gallois, après avoir entendu M. le professeur Egger, de Zurich, s'est prononcée presque à l'unanimité pour l'accession de la Suisse à la Ligue des Nations.

Humbert-Droz arrêté

La Sentinelle de La Chaux-de-Fonds annonce que l'ancien pasteur Jules Humbert-Droz, entrant de voyage d'Italie, a été arrêté à Lugano par les autorités suisses.

Fonctionnaires des douanes

Le comité de l'Association des fonctionnaires des douanes communique, au sujet de la décision de faire grève prise par le personnel des douanes, qu'il s'agit là seulement d'une décision des employés, et non des fonctionnaires des douanes.

Les élections bâloises

Le Bloc national bâlois a décidé de ne pas prendre part au second tour de scrutin pour l'élection au Conseil d'Etat et de laisser aux socialistes les deux sièges vacants au gouvernement.

Les journaux bâlois sont peu édifiés du résultat des élections au Grand Conseil et en rendent responsables les 6000 électeurs qui se sont abstenus (22 % du corps électoral). Ils constatent que les partis nationaux n'ont plus la majorité au Grand Conseil, puisque les quatre grütliens élus, alors même qu'ils demeurent sur des terrains nationaux, se rattachent à la doctrine socialiste. Celle-ci aura 67 représentants, sur 130 députés.

Les élections en Thurgovie

Pour les élections au Grand Conseil de Thurgovie, on connaît maintenant les résultats de toutes les circonscriptions, exception faite de celles de Müschwilten. Sont élus : Dans le district de Kreuzlingen : 2 socialistes (contre 1 jusqu'ici), 1 catholique (1), 10 radicaux (12), un membre du parti bourgeois (0), 3 démocrates (1) ; dans le district de Steckborn : 2 socialistes (1), 2 catholiques (3), 8 radicaux (8), sans parti 1 (1) ; district d'Arbon : 7 socialistes (4), 3 catholiques (3), aucun grütliken (1). Le poète Alfred Huguenberger est au nombre des nouveaux élus.

Le gouvernement des Grisons

Le gouvernement du canton des Grisons s'est constitué comme suit : Intérieur : Dr Bezzola ; justice, police et affaires sanitaires : Dr Waly ; instruction et assistance : pasteur Michel ; finances et affaires militaires : E. Walzer ; travaux publics et forêts : Plattner.

Les déficits cantonaux

Les comptes du canton de Saint-Gall pour 1919 bouclent, avec 20,534 594 fr. aux recettes, sur un déficit de 6,623 354 fr.

La circulation des automobiles le dimanche

Jusqu'ici, treize cantons ont décidé d'interdire la circulation des automobiles le dimanche. Ce sont Appenzel-Extérieur, Bâle-Campagne, Argovie, Genève, Neuchâtel, Schaffhouse, Schwyz, Saint-Gall, Soleure, Thurgovie, Valais, Zoug, Zurich. Dans le canton de Valais, du 1er septembre au 31 octobre, l'interdiction diminue de moitié, pour être de 6 heures. A Genève, la ville et Plainpalais sont exceptés de l'interdiction. Il en est de même de Zurich et Winterthour, dans le canton de Zurich.

A Glaris, les routes sont fermées aux automobiles, le dimanche et les jours de fête, entre 9 heures du matin et 6 heures du soir ; au Nidwald, aucun véhicule à moteur ne peut sortir les jours chômés de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Le canton des Grisons reste toujours strictement fermé aux automobiles et motocyclettes.

Il n'existe aucune interdiction dans les cantons suivants : Appenzel-Intérieur, Bâle-Ville, Borne, Lucerne, Tessin, Uri, Valais et Fribourg.

Le nouvel horaire

Nous avons publié lundi, avec d'autres journaux, un document concernant l'introduction de l'horaire d'été à partir du 1er juillet. En réalité, suivant une circulaire du Département fédéral des chemins de fer, la publication du projet définitif du nouvel horaire a été prorogée d'un mois ; annoncée pour le 25 avril, cette publication se fera le 25 mai. Quant à la date d'introduction du nouvel horaire, elle n'est aucunement fixée ; d'aucune manière, en tout cas, dit la circulaire du Département, le nouvel horaire n'entrera pas en vigueur avant le 1er juillet.

Les techniciens

L'Assemblée des délégués de l'Association suisse des techniciens, réunie à Berthoud, a décidé la création d'un fonds spécial destiné à permettre aux membres la continuation de leurs études, l'organisation d'une caisse de décès ou d'assurance, la dénonciation du contrat d'engagement « normal » conclu avec l'Association suisse des architectes et des ingénieurs, ce contrat ne répondant plus aux conditions actuelles.

Les jeunes-radicaux

L'Assemblée des délégués a décidé d'étudier la question de la création d'un journal jeune-radical. Elle s'est prononcée contre l'intention du Conseil fédéral d'user des pleins pouvoirs pour relever les tarifs douaniers.

Les trains d'Alsace

On annonce de Bâle que le service des trains sur l'Alsace est encore complètement suspendu.

Rapatriement des Suisses de la Russie

Le train russe qui partira aujourd'hui, 28 avril, de Bâle, ramènera à son retour environ 600 Suisses de Russie en Suisse.

Socialistes américains

Une délégation du parti socialiste américain arrivera en Suisse la semaine prochaine. Après un séjour, cette délégation partira en Allemagne et se rendra en Russie.

LES SPORTS

Ce n'est pas dans un match de football qu'a été subie la défaite de l'équipe nationale suisse contre les Américains. Il s'agit d'une rencontre de « hockey sur glace », que les Américains ont gagnée sur les Suisses, par 29 à 0.

Bernard l'enchanteur

par HENRI DE FORGE

Firmin Rodier était sorti et Luce n'était pas encore là.

Il n'y avait dans l'atelier que Cézille, qui avait tenu à passer une dernière inspection de son chef-d'œuvre, vraiment réussi maintenant. Bernard avait fait toilette.

Sa visite aux Tuileries, cette fois, n'était pas, comme l'autre, en dehors de toutes les règles de l'étiquette.

Il se promettait bien de tourner à Sa Majesté quelques phrases aimables, car elle devait avoir de son éloquence une piètre opinion.

Sans l'importuner, il saurait trouver les mots nécessaires et respectueux, la remerciement de l'immense joie qu'elle lui avait donnée, car c'était bien à elle qu'il devait tout son cher bonheur.

Même il était admirablement préparé à exécuter, suivant les règles, les saluts de Cour et, avait mis pour la circonstance son plus bel habit, de couleur prune, sa plus neuve perruque.

Mais Bernard était bien décidé à ne se présenter devant Marie-Antoinette, avec ce portrait de Luce, qu'après que la parole qui devait décider son mariage eût été dite.

L'instant était favorable. Il se trouvait seul avec Cézille dans la solitude

de l'atelier et un Cézille qui était radieux. Il allait parler, quand il se dit que, cependant, la présence de Luce était indispensable.

Cette demande en mariage devait être faite devant elle, afin que, dans ses yeux clairs, il connût aussi sa réponse à elle, afin qu'il y fût la flamme de bonheur que ferait naître cette offre, pour elle peut-être irréalisable.

Justement, la voilà qui arrivait, radieuse elle aussi.

Jamais elle n'avait paru plus jolie, et rien n'était charmant comme le spectacle de l'œuvre en marbre à côté de son modèle, l'une avec la grâce poétique de son attitude et la blancheur pure de son marbre, l'autre avec la fraîcheur de la vie, de la jeunesse et de la joie.

Mais comme Bernard allait parler, Cézille, l'arrêtant, lui prit le bras.

Il avait, lui aussi, quelque chose à lui dire, et, doucement, il amenait son ami devant sa fille, afin de le lui dire devant elle.

Le cœur de Bernard battait à grands coups.

Cette délicate attention qu'il devinait était particulièrement touchante.

Sans doute, reconnaissant de tout ce qu'il avait fait pour lui, Cézille ne voulait pas le laisser parler le premier.

Il tenait à aller au-devant de son désir.

Luce était toute rose d'émotion, un peu gênée même.

— J'ai à vous dire, mon ami, mon excellent ami, fit le vieux sculpteur, que notre fête va être complète. J'ai ma part de bonheur aujourd'hui, un bonheur immense, tel que je ne pouvais pas le supposer, après tant d'années de tristesse. Luce aussi va avoir un bien grand jour, elle qui, de son côté, devant ces heures,

noires, avait appris à désespérer de la vie. Cette vie, elle va pouvoir se la faire heureuse et selon son cœur, avec un homme qui l'aime et qu'elle aime.

Un instant il s'arrêta, des larmes plein les yeux.

Bernard l'écoutait sans rien dire, délicieusement ému.

Cézille reprit, d'un ton grave :

— Je viens d'accorder sa main à mon ancien élève, Firmin, un garçon loyal et travailleur, et j'ai tenu à vous en annoncer à vous, le premier, la nouvelle...

— O puissance de l'affection véritable, ô magie des cœurs meurtris mais fidèles, ô force inattendue, héroïque des âmes sensibles, mais que la vie a pu tremper pour le chagrin !

Bernard pâlit ; tout de suite, malgré l'affreux serrement de cœur qu'il avait eu, il se ressaisit, il se dit, souriant, il trouva des paroles d'encouragement et de bon souhait.

Il ne fallait pas que l'on vit sa peine. Elle eût peut-être troublé ce bonheur naissant... Qui sait, elle le peut peut-être empêché, Luce étant assez bonne, assez pleine de gratitude pour ne pas vouloir faire ce doubleux crève-cœur à l'homme à qui son père devait tant.

Et puis, n'était-il pas naturel que son affection se portât vers Firmin, jeune comme elle, ayant comme elle toute une vie à vivre, faisant le même labeur que son père, pouvant mieux lui donner les joies morales qui lui étaient chères, faire d'elle vraiment sa compagne !

Bernard n'était qu'un pauvre conteur de contes bleus, c'est-à-dire de jolies histoires ou

tout au fond, n'était qu'une illusion ! Une femme s'associerait mal à cette besogne mensongère.

Une glace lui renvoya justement sa propre image. Jamais sa laideur, malgré ses atours de fête, ne lui avait paru plus marquée.

Et le contraste était cruel entre sa personne et cette jolie enfant de vingt ans à peine.

Non ! non ! il ne fallait plus suivre ce rêve qui avait été insensé.

Il fallait chasser bien vite l'idée trop folle, l'idée impossible, l'idée qui ne pouvait créer que du malheur.

L'union de Luce et de Firmin, au contraire, c'était pour le vieux Cézille la possibilité de se voir revivre dans ses enfants, de guider dans l'art qu'il aimait tant le compagnon du soul-être qui lui était cher, de reprendre tous trois, en quelque sorte, le bon travail, de fonder une famille heureuse qui Dieu bénirait.

Que Dieu bénirait ! La reine avait prononcé ce mot aussi.

La reine !

Bernard eut la force, non seulement de tout cacher à Cézille et même à Luce du bouleversement de son âme, mais il eut, plus grande encore, de vouloir aller jusqu'au bout, de se rendre à l'audience royale.

Cézille insista une dernière fois pour l'accompagner.

Ah ! non ! il ne fallait être seul pour ce calvaire, car ce trajet jusqu'aux appartements de la reine serait autrement angoissant cette fois que le premier jour, malgré l'inquiétude qu'il avait alors.

Sous un prétexte, il lâta l'heure, redoutant de ne pas être maître de lui devant Luce, cette

chère enfant dont — ô ironie de la douleur — il avait là l'image délicieuse de ce symbole de mélancolie que disait le marbre.

Et il se retrouva, par le même chemin, dans la même pièce aux meubles luxueux, aux bibelots rares.

Par la même porte, de la même façon gracieuse et simple, Marie-Antoinette apparut, contente de cette visite.

Elle dit en souriant :

— Je vous remercie d'avoir tenu votre promesse.

Mais, tout de suite, l'image en marbre attirait ses yeux.

— A la bonne heure ! c'est là le cher portrait de celle qui vous aime.

Bernard eut alors la force de répondre : — Je demande pardon à Votre Majesté, Votre Majesté m'avait demandé de lui donner le portrait de celle que j'aime.

Et la reine, à la différence des deux mots, et peut-être à la pâleur de Bernard, comprit.

Son visage à elle, si rieur d'ordinaire, était devenu grave :

— Je vous que vous me racontiez, fit-elle, toute l'histoire de cette peine d'amour.

Et longuement, sans être interrompu, comme un enfant douloureux qui se confie à sa mère, Bernard Lantry s'épancha :

Marie-Antoinette l'écoutait, songeuse.

Quand il eut fini, elle dit doucement : — Cet admirable conte bleu auquel vous avez donné la vie, laissez-le n'être qu'un conte. L'autour ne doit pas y avoir sa part, ou alors ce ne sera plus un conte bleu. Je vous aiderai pour la conclusion et pour que la conclusion, elle aussi, soit à merveille, je m'occuperai de votre

LA VIE ECONOMIQUE

Pas meilleur marché que chez nous

On nous prie de publier les lignes suivantes : De grandes annonces invitent le public à se rendre à Bâle pour profiter d'une liquidation de meubles. En compagnie d'un expert, nous avons examiné sur place ces occasions à prix réduits. Nous pourrions déclarer que, sans sortir du canton de Fribourg, on peut se procurer des meubles à prix tout aussi bon marché et surtout de qualité tout aussi soignée, et ce n'est pas.

Un million de barils de harengs

Le gouvernement allemand vient de signer avec la Norvège un accord aux termes duquel ce pays s'engage à lui livrer un million de barils de harengs.

Pénurie de benzine en Italie

Le Secolo de Milan apprend que le gouvernement italien étudie en ce moment un décret qui interdirait pendant quelque temps la circulation des automobiles, en raison de la cherté et de la pénurie de la benzine.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Cyclone dans l'Inde

Un violent cyclone a passé sur Manikganj, dans le Bengale (Inde); 93 personnes ont péri.

Un train en feu

Près de Moradabad, dans les provinces du nord-ouest des Indes anglaises, un train a pris feu; il y a eu 50 personnes carbonisées, et 50, blessées.

SUISSE

Eboulement — 2 morts

Un éboulement s'est produit à la gravière de la fabrique de produits chimiques de Büllach (Zürich). Deux jeunes vaudois célibataires, Marcel Brod, 20 ans, de Savigny, près de Lausanne, et Lucien Raymond, 21 ans, de Vaulion, ont été ensevelis et tués sur le coup.

Changés à vue de la Bourse de Genève

Table with 3 columns: Demande, Offre, and various market indicators for Geneva.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

(Séance du 26 avril.)

Le Conseil prend un arrêté adjoignant les travaux de construction du pont de Pérolles à MM. Ed. Ziblin et C. S. A., entrepreneur, à Zurich.

Il autorise la commune de Corpataux à vendre des immeubles, celles de Guin, de Lesson et d'Estavayens à en acquérir et à contracter des emprunts. La commune de Lesoc pourra, en outre, procéder à une coupe extraordinaire de bois.

Le Conseil nomme : M. Alphonse Theos, et Oberried (Sarine), inspecteur suppléant du bétail de ce cercle; M. Joseph Bigolet, boulanger, à Vuandens et M. Jules Bondallaz, négociant, à Porsel, délégués de sel.

L'arrivée des enfants viennois

Hier soir, mardi, avant 7 heures, sont arrivés les enfants viennois convoyés par les personnes de Fribourg qui avaient été à leur rencontre à Buchs. La misère de ces pauvres enfants aurait fait peine à voir si l'on n'avait été frappé par leur main joyeuse de se voir si bien accueillis chez nous. Après qu'on les eût réconfortés, on les a acheminés vers leurs destinations respectives.

Exposition de peinture et de sculpture

La Société des peintres et sculpteurs suisses (section de Fribourg), organise son exposition cette année-ci, à la Grenette, du 15 au 30 mai prochain.

Nos artistes sont reçus ou invités chaque année aux expositions fédérales et dans les salons suisses les plus sérieux pour y représenter, sans crainte du voisinage et très dignement, l'art fribourgeois.

Nous espérons que cette manifestation ne laissera personne indifférent et satisfiera le désir de ceux qui ont toujours eu à cœur d'encourager des efforts des professionnels de l'art.

Pour la Société des peintres et sculpteurs suisses (Section de Fribourg) : J. E.

Club alpin académique

Le club alpin académique de Fribourg s'est reconstitué le 26 avril; ont été élus comme membres du comité pour le semestre d'été 1920 : J. Güntensperger, cand. chim.; J. Risi, stud. chim.; M. Wecker, stud. méd.

La précocité de l'année

L'année 1920 est une des plus précoces qu'on ait vues. Elle a pourtant été dépassée par l'année 1834, si l'on en juge par une correspondance de Mottier-Vully, du 4 février 1834, adressée à l'Annuaire du progrès, paraissant à Fribourg et où se trouve le passage suivant :

Nous venons d'admirer, dans le Vully, beaucoup de violettes dans nos vergers, des fraizers en fleurs. Dans un jardin en pleine terre se trouvent des crocus, des primevères, des oreilles d'ours, des jacinthes, des oeillets, la gémmandrée, l'hépatique. Non seulement nos plaines offrent à plus d'un endroit des abricotiers sur le point de s'emballer d'une vive blancheur, mais on vient de nous signaler un poirier prêt à fleurir sur notre mont, à une élévation d'environ mille pieds au-dessus du niveau de notre lac.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, à 8 h. 1/2, répétition générale pour prochain concert.

Musique « La Concordia ». — Ce soir, mercredi, répétition générale.

FIN.

beauté ou de la joie pour les autres, sans souci d'eux-mêmes.

Mais jamais plus Bernard Lantry ne prendrait la plume pour écrire une nouvelle histoire, quelque séduisante qu'elle pût être. Il resterait sur ce dernier conte qu'il n'avait pas écrit, mais fait vivre et que, seule, la reine de France avait entendu conter...

Contre Refroidissements Influenza Affections des Poumons employez le SIROP PIVIGA

Complètement inoffensif, d'un goût agréable et d'une valeur éprouvée. Recommandé par les médecins. Se trouve dans toutes les pharmacies.

Dans de nombreux cas de maladies de cœur, des reins et des nerfs, j'ai pu constater un excellent résultat obtenu par le café Hag, café en grains sans caféine, pris pendant des semaines à la place du café ordinaire. R. W. K., docteur en méd.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

La conférence de San-Remo

Le problème de l'Adriatique

Rome, 28 avril. L'ajournement du règlement de la question de l'Adriatique intervenu sur la requête du ministre des affaires étrangères yougo-slave Trumbitch est amèrement déploré par la presse roumaine. L'Idée Nationale est d'avis qu'il serait vain d'espérer que la question si longtemps en litige sera réglée par des négociations directes à Belgrade et demande l'application du pacte de Londres. Le Giornale d'Italia considère que la dépêche de Trumbitch n'est qu'une ruse en vue de gagner du temps. L'Epoca regrette que M. Lloyd George n'ait pas appuyé M. Nitti jusqu'au bout. L'organe catholique Corriere d'Italia croit que M. Nitti n'a cédé que parce qu'il est certain d'arriver, malgré le nouveau retard, à une entente rapide.

La reprise des rapports des Alliés avec la Russie

Rome, 28 avril. (Stefani). — On mande de San-Remo à la Tribune. On assure que, au cours de leur dernière entrevue, les trois premiers ministres ont décidé la reprise générale des rapports avec la Russie, en se réservant de déterminer la forme et la méthode de précautions à adopter.

Le Conseil suprême au théâtre

San-Remo, 28 avril. (Stefani). — Hier soir, mardi, au théâtre du casino municipal, en présence des chefs des gouvernements et des délégations, a eu lieu une représentation solennelle, qui fut très applaudie. Les trois premiers ministres ont été l'objet de manifestations de sympathie.

Les départs

San-Remo, 28 avril. (Stefani). — Hier, dans la matinée, les chefs des gouvernements ont échangé des visites d'adieux. La mission française est partie par train spécial, à 11 h. 55, la mission anglaise à 12 h. 05, la mission américaine à 8 h. 20 du soir.

M. Nitti et la délégation italienne ont accompagné à la gare les missions française et anglaise. Les trois premiers ministres se séparèrent avec la plus grande cordialité. Des fleurs furent offertes à M^{lle} Lloyd George. M. Nitti est parti hier soir pour Rome, par voie de mer.

L'ambassadeur de France à Rome

Rome, 28 avril. (Havas). — M. Barrère, ambassadeur de France, est arrivé à Rome, venant de San-Remo.

La future conférence de Spa

Berlin, 28 avril. (Wolff). — Interviewé par un collaborateur de la Deutsche Allgemeine Zeitung, M. Kessler, ministre des affaires étrangères, s'est déclaré très heureux de la décision qui a été prise à San-Remo, de convoquer une conférence à Spa.

Les troupes allemandes qui se trouvent encore dans la zone neutre n'étant plus supérieures au contingent fixé par l'accord du 8 août 1919, et la prolongation de cet accord ayant été demandée, dans l'espoir d'obtenir une réponse satisfaisante, la délégation allemande de la paix s'est adressée à la conférence des ambassadeurs pour savoir quand cessera l'occupation de la région de Francfort, occupation qui, d'après l'opinion allemande, n'est pas justifiée.

Mémoire allemand sur la situation financière

Berlin, 28 avril. Le gouvernement du Reich a terminé le mémoire sur la situation financière de l'Empire, qui sera remis le 10 mai à M. Millerand par le chargé d'affaires allemand à Paris.

Dans le gouvernement allemand

Berlin, 28 avril. (Wolff). — Considérant sa tâche comme terminée, soit le transfert des chemins de fer au Reich, le ministre Dr. Bell a remis sa démission au président de l'Empire. Conformément à ce qui avait été convenu lors de la formation du cabinet, le ministre Bauer assumera la direction du ministère des chemins de fer. Les trois partis gouvernementaux ont approuvé ce changement.

Berlin, 28 avril.

(Wolff). — Le Lokal Anzeiger apprend que la démission du général Watter n'a pas été volontaire, mais qu'elle a eu lieu à la suite d'une lettre conçue en des termes qui ne lui permettaient plus de rester en fonctions.

Démenti

Berlin, 28 avril. (Wolff). — Le Temps publie des nouvelles relatives à la découverte d'un plan de guerre dirigé contre la France. Le bureau Wolff communique qu'il n'y a dans tout cela pas un mot de vrai. A Francfort, à Hambourg et à Hanau se trouvent environ 1100 hommes assumant le service de la police et par lesquels la France ne peut guère se sentir menacée.

Les communistes en Yougo-Slavie

Rome, 28 avril. Le Messagero apprend de Trieste que, dans les plus grands centres de la Yougo-Slavie, une révolution communiste aurait été proclamée. Des conflits sanglants ont eu lieu à Agram entre les manifestants et la force publique, avec une trentaine de tués et un grand nombre de blessés. A Belgrade, les soldats auraient fait feu sur

les manifestants avec des mitrailleuses. Devant l'Hôtel Moscora, il y aurait eu une centaine de tués.

La Styrie séparatiste

Gratz, 28 avril. La séance de la Diète d'hier mardi a été marquée par la motion suivante émanant du parti agrarien de la Styrie :

Les raisons pour lesquelles la Tyrol et Salzbourg demandent le rattachement à l'Autriche sont également celles qui sont invoquées par la Styrie. La séparation de certaines régions d'avec l'Autriche aurait des effets néfastes pour la Styrie. La Diète est invitée à déclarer que la seule voie d'un relèvement politique et économique est le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, et à adresser la requête pressante à l'Office des affaires étrangères de demander la suppression de l'art. 88 lors de l'entrée en vigueur du traité de paix.

Augmentation de tarifs postaux refusée

Berlin, 28 avril. (Wolff). — A la séance d'hier mardi, du Reichsrat, les représentants de la Prusse, de la Bavière et de la Saxe se sont opposés à la décision de l'Assemblée nationale au sujet de la nouvelle loi sur les tarifs postaux, concernant l'affranchissement par le destinataire.

Les opposants ont réuni 38 voix, soit plus de la moitié du Reichsrat. Le ministre des postes devra donc demander à l'Assemblée nationale de prendre une autre décision.

Le représentant du ministère a déclaré que, après le vote, le projet ne pourrait pas entrer en vigueur le 1^{er} mai, et qu'il en résulterait une perte de 4 millions de marks par jour pour la caisse nationale.

Le problème de Tanger

Madrid, 28 avril. Les journaux espagnols annoncent que la question de Tanger se présente actuellement de telle façon que la France serait obligée de renoncer à considérer comme internationale cette ville du Maroc. Les partis de droite et de gauche, carlistes et socialistes sont unanimes pour dire que la ville doit être espagnole et que l'existence de deux Gibraltar ne serait plus tolérée.

Saisie de deux bateaux russes

Rome, 28 avril. (Stefani). — Le Giornale d'Italia apprend de Gènes que la Fédération des gens de mer a saisi deux steamers russes battant pavillon de Danie et mouillés dans le port. La police a procédé à l'arrestation des membres de la Fédération se trouvant à bord des deux steamers.

Le 1^{er} mai en Italie

Bologne, 28 avril. Le syndicat des cheminots italiens a adressé à toutes les sections une lettre dans laquelle il est au sujet du 1^{er} mai, que le chômage doit être complet ce jour-là. Tous les cheminots doivent y participer, dès 6 h. du matin le 1^{er} mai à 6 h. du matin le 2 mai, avec la discipline la plus rigoureuse, aussi bien dans l'interruption que dans la reprise du travail.

Le 1^{er} mai en Prusse

Berlin, 28 avril. (Wolff). — La Diète prussienne a repoussé, par 168 voix bourgeoises contre 136 socialistes, la proposition des socialistes-démocrates tendant à déclarer le 1^{er} mai comme jour férié légal, ainsi que la motion des indépendants préconisant l'organisation d'une fête nationale pour la date indiquée.

Les prisonniers allemands de Sibérie

Berlin, 28 avril. (Wolff). — Selon le Lokal Anzeiger, Fridtjof Nansen, à la demande de la Société des nations, se serait déclaré prêt à diriger le rapatriement des prisonniers allemands de Sibérie.

Un bill au parlement anglais

Londres, 27 avril. Le vote définitif, dans la Chambre des Pairs a fait échouer le bill qui aurait dû empêcher l'importation de marchandises à bon marché de l'étranger. La majorité se compose d'adversaires du protectionnisme et de protectionnistes qui jugeaient le bill insuffisant pour la protection des industries anglaises.

La paix russo-lituanienne

Stockholm, 28 avril. (Havas). — Le Svenska Dagbladet apprend de Kovno que, à la demande répétée de Tchitchine, la ville de Moscou a été choisie comme lieu de réunion pour la conférence de la paix russo-lituanienne.

La conférence ouvrira ses séances au milieu de mai.

Les troubles d'Irlande

Londres, 28 avril. (Havas). — Au cours d'une manifestation organisée lundi soir, à Arklow, en Irlande, en faveur des sinistrés sibériens, après avoir fait la grève de la faim, des soldats armés qui passaient ont été attaqués, et l'un d'eux a été tué. A Limerick, trois soldats ont été également attaqués par la foule; l'un d'eux est mort à l'hôpital. La foule a jeté des bombes sur les soldats.

Troubles en Carniole

Belgrade, 28 avril. (Havas). — A Ljubiana (Laibach), s'est produite une grave rencontre entre la police et les grévistes. Attaqués par la foule, les policiers ont dû faire usage de leurs armes. On signale 9 morts et 11 blessés. L'intervention de la troupe a rétabli l'ordre.

Le déficit des chemins de fer américains

Washington, 28 avril. (Havas). — Le Sénat a voté le crédit de 300 millions de dollars demandé pour couvrir le déficit résultant de la gestion des voies ferrées par l'Etat pendant que celui-ci les avait en sa possession.

L'insurrection au Mexique

Mexico, 28 avril. (Havas). — Une dépêche de Chihuahua confirme que le général Anahuac Gómez et une partie de ses troupes se sont soulevés, dans la région pétrolifère de Tampico, faisant cause commune avec le général Abrego Obregón. Une mitrailleuse des troupes a éclaté à Cruz, au nord de Santa-Rosalia.

La guerre civile au Guatemala

New-York, 28 avril. (Havas). — On mande de San-Salvador que, selon des nouvelles dignes de foi, 800 personnes ont été tuées au cours des émeutes qui ont eu lieu récemment à Guatemala. De nombreux partisans de Cabrera qui lui étaient restés fidèles ont été assassinés dans leurs propres demeures.

Les réfugiés de Guatemala ayant demandé que Cabrera, actuellement prisonnier, soit jugé, le président, don Carlos Herrera, s'est montré favorable à cette proposition. Le jugement aura lieu devant le tribunal de Guatemala.

Joffre à Madrid

Madrid, 28 avril. (Havas). — Le maréchal Joffre et M^{lle} Joffre sont arrivés à Madrid hier soir, mardi, à 9 h. 10.

SUISSE

Les œuvres de Hodler

Genève, 28 avril. Au cours des journées de vente organisées aux Galeries Moos, le tableau de Hodler, l'Elu, a été adjugé pour 71.000 francs.

Chambres fédérales

Berne, 28 avril. Le Conseil national aborde l'initiative des traités. MM. Hölstein (Saint-Gall) et Rochaix (Genève) rapportent.

Après avoir commencé par proposer de rejeter l'initiative des traités et de lui opposer un contre-projet, le Conseil fédéral en est arrivé à se rallier purement et simplement au texte de l'initiative, qui demande que tous les traités internationaux conclus pour une durée indéterminée ou pour plus de 15 ans soient soumis au referendum populaire.

Depuis 1919, la conception de la démocratie a évolué dans le sens du développement des droits populaires. La convention du Gothard, imposée au peuple, a ouvert bien des yeux.

Il avait été question d'ajouter à l'article constitutionnel les alliances avec les Etats étrangers, mais les alliances sont des traités internationaux. Et, si la Suisse adhère à la Société des nations, le cas d'une alliance deviendra très improbable.

M. Motta dit que, entre 1914 et 1919, il y a eu la guerre mondiale avec toutes ses répercussions morales, ce qui explique amplement le changement d'attitude du Conseil fédéral. Les raisons qui peuvent être invoquées en faveur de l'initiative sont les suivantes :

- 1. L'initiative se situe dans la ligne du développement démocratique de nos institutions.
2. Depuis la guerre, on pense toujours davantage que les peuples doivent être maîtres de leurs destinées.
3. Lorsque la question de la Société des nations s'est posée pour la Suisse, il n'y avait point les autorités exécutives aucune obligation légale de la soumettre au peuple. Malgré cela, il n'est pas un citoyen qui n'ait compris et senti que la question de l'accession de la Suisse ne pouvait être soustraite au vote populaire, parce qu'elle engage nos destinées futures.

La discussion est close, et l'initiative prise en considération à l'unanimité de 112 voix.

Au Conseil des Etats, le nouveau député d'Appenzel (Rhodes-Intérieures), M. Charles Ruschi, prête le serment constitutionnel. Il remplace M. Dähler, qui a appartenu pendant trente ans au Conseil des Etats. Le président, M. Pettavel, exprime à ce dernier la sympathie du Conseil et les remerciements du pays pour les services rendus.

Le Conseil accorde au canton de Saint-Gall un subside total de 191.000 francs pour les travaux d'assainissement du canal de Siffen, près de Wetzendorf.

Le Conseil des Etats reprend l'examen des divergences sur l'impôt de guerre. M. Musy fait un exposé des raisons qui ont amené le Conseil fédéral à retarder la mise en vigueur de l'arrêté jusqu'au 1^{er} janvier 1921. La principale divergence concerne le secret des banques et la composition des dépôts étrangers.

Le rapporteur, M. Keller, propose de supprimer la disposition introduite par le Conseil national. M. Musy appuie cette proposition, en déclarant que nous n'avons pas à faire la police internationale des capitaux qui viennent se réfugier chez nous.

La proposition est adoptée sans opposition.

Calendrier

Jeudi 29 avril. SAINT PIERRE DE VÉROSE, martyr

†
Une messe pour le repos de l'âme de
MADAME
Antoinette Spretke-Gougain
sera dite au Collège, jeudi 29 avril, à 8 h.

Banque de la place
demande comptables connaissant l'allemand et le français. Bonne rétribution.
Adresser offres sous chiffres P 3963 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4079

Adolphe Crausaz
LUSSY (Fribourg)
Découverte de sources souterraines. Indication de la profondeur et de la quantité d'eau. — Révision d'anciennes sources partiellement captées. — Etablissement de plans de drainage d'après les fils d'eau. — Travail de toute confiance et garanti à des prix très raisonnables.
Téléphone Lussy, N° 12. P 3932 F 4080

PERCHES A HARICOTS
livrables par toutes quantités, à un prix très avantageux. P 3966 F 4078
S'adresser à Alex. Winckler fils, entrepreneur, Avenue de Rome, 11, Fribourg. 4078

Enchères de bétail & chédal
Pour cause de décès, le soussigné vendra par voie d'enchères publiques, devant son domicile, à Mammens, le lundi 17 mai, à midi précis :
1 vache fraîche vélée, 1 vache portante, 1 bœuf de 2 1/2 ans, deux génisses de 2 1/2 ans, 2 brebis, 1 veau de 6 mois. — 3 chars à pont, 1 charrette Brabant, 1 butoir, 1 faucheuse, 1 caisse à purin, 3 herbes dont 1 à prairie, 1 hache-paille, 1 caisse à gravier 1/2 m³, 5 colliers pour vaches, chaises à brouter, clochettes, etc. 4082-629
Le bétail est pie noir et primé en 1^{re} classe.
L'exposant : Isidore Joye.

Exposition cantonale d'aviculture
ORGANISÉE PAR LA
SOCIÉTÉ ORNITHOLOGIQUE et d'AVICULTURE
de Fribourg
les 1^{er}, 2 et 3 mai 1920
A Fribourg
LA CASERNE DE LA PLANCHE
Ouverture de 8 h. du matin à 6 heures du soir.
Entrée : 50 cent. Billets de tombola : 50 cent.
Dimanche 2 mai, GRAND CONCERT

✚ **Votre hernie grandit !** ✚
Elle s'échappe sous la pelote. Mon invention constitue le seul bandage patenté en France et en Suisse, qui retient votre hernie comme une main de bas ou haut. Ce bandage, sans ressorts, se porte très commodément, même la nuit.
Mon représentant à consulter à Fribourg : Hôtel de l'Etoile, seulement lundi 3 mai, de 8-6 heures.
Garantie même dans les cas les plus graves. Ne pas confondre avec des produits similaires de moindre qualité ou en élastique. 4035

Lard maigre, sans os, fumé, à 5 fr. 50 le kg.
Huile d'olive extra Vergine
Rivière de Gènes à 6 fr. le litre.
Tomates doubles, concentrées, à 3 fr. le kg.
Grand assortiment en pâtes type napoléain

Antoine BEGGI
38, Beauregard, FRIBOURG

Vente d'immeubles
Pr cause de partage, les héritiers de M. Charles Fragnière exposeront en vente volontaire aux enchères publiques, vendredi 30 avril courant, à 2 heures de l'après-midi, à la justice de paix, les immeubles désignés sous les articles 722 et 743 du registre foncier de Fribourg, comprenant une maison d'habitation avec cave, cour et jardin, situés à la rue de l'Hôpital, N° 9.
Pour visiter les dits immeubles, s'adresser à M^{lle} Lucie Fragnière, de 9 heures à midi. Les conditions de vente sont déposées chez le notaire soussigné, à partir du jeudi 29 avril crt., 4031
Par commission : P. Blanc, notaire.

Enchères de bétail et de fleuries
Jeudi 6 mai, dès 9 heures du matin, l'Hoirie d'Antoine Morel, à Macconnens, exposera aux enchères publiques, devant son domicile, le bétail suivant : 8 vaches portantes, 2 génisses de 2 ans, portantes, 1 taureau de 2 ans, 2 génisses et 2 bœufs de 1 an, ainsi que 4 veaux de l'année.
Immédiatement après, il sera exposé aux enchères, les fleuries en foin et regain d'environ 15 poses d'excellent terrain, ainsi que 1 parcelle de graine d'automne et 1 d'orge.
Pour le bétail, paiement comptant. Pour les fleuries, terme de paiement. 4087-623
LES EXPOSANTS.

Enchères de bétail
Pour cause de mise à bail, les soussignés exposeront aux enchères publiques, le mercredi 5 mai, à 1 heure après midi, devant leur domicile, le bétail suivant : une jument noire 14 ans, deux vaches vélées, une vache prête au veau, deux génisses de 2 ans fraîches vélées, deux génisses de 2 ans prêtes au veau, une génisse de 1 an, un taureau 1 an, une vachette de 3 mois, un taureau de 3 mois, le tout de race rouge. 4084-621
Sapin, frères, à Autigny.

DEMOISELLE
de toute confiance, parlant les deux langues demande place dans magasin, ou dans un bureau. 4063
S'adres. sous P 3978 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
dans une anberge de campagne (Sarine) une **jeune fille**
pour aider au ménage et servir au café. Bonnes références exigées. 4065
S'adres. sous P 3973 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande UN GARÇON
honnête et intelligent pour nettoyage et commissions. Pharmacie LAPP, Fribourg.

Motosacoche
A vendre une motosacoche à HP, avec side-car état neuf.
S'adresser sous chiffres P 3977 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4062

Pores
On désire en acheter de 4 à 8 mois. 4074-617
Faire offres sous chiffres P 3977 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4074

A VENDRE
pour cause de départ, 2 petits chars Rifelet, 1 char à deux roues, un potager à 2 trous. 4060
S'adr. : res-de-chaussée, Dailletts, 125.

A vendre
une belle nichée de petits porcs, de 7 semaines.
S'adresser à Virgile GIROD, à Piersfortscha. 4073-616

GRAND CHOIX
en meubles fantaisie - chaises et tables meuble pour vestibule etc., etc. chez
F. BOPP
ameublements
R. du Tir, 5, Fribourg
Téléphone 7.63.

A VENDRE
9 beaux porcs
de 3 mois, chez Henri Chenux, Chéropelloz.

Beau domaine A VENDRE
à 14 km. de Genève, pays de Gex, 82 hectares d'une seule pièce, bons bâtiments eau, mobilier, bétail, matériel ; entretenu de suite ou pr époque à convenir.
Pour renseignements, s'adresser à Henri Borer, Villard-Bas par Macconnens (Ain, France).

Belle occasion
A vendre beau camion état neuf. Force 85 chevaux. Marque G. M. C. Pierson-Crestion, Charrat (Valais). 4050

LA NOUVELLE LIBRAIRIE SUISSE
10, Grand-Rue, Genève
achète très chers livres anciens et modernes en tous genres. 4049

Monte-foin et câbles
à vendre, à l'état neuf, avec fort rabais sur les prix actuels, quelques monte-charges complets à traction animale. En outre, sont disponibles, à bas prix, quelques câbles flexibles, en fil d'acier de 5 à 20 mm. de longueur et de 8 à 13 mm. d'épaisseur.
Ecrire sous R 23457 L à Publicitas S. A., Lausanne. 3928

A remettre commerce de vin bien situé
Installation complète
Peu de reprise
S'adresser, par écrit, sous P 3724 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3824

Pour la saison d'été
GRAND & BEAU CHOIX de SACS DE DAMES
Sacs en peau de daim, haute nouveauté. — Sacs maroquin derniers modèles. — Porte-trésor cuir et imitation. — Sacs soie avec fermoir et sans fermoir.
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Ceintures
Ceintures cuir pour messieurs et enfants, genres divers. Ceintures nouveauté pour dames. Malles, mallettes, paniers, sacs et nécessaires de voyage et tous articles de maroquinerie.
SACS TOURISTES qualité extra-forte

Au Magasin LUDIN, près St-Nicolas
Jusqu'à fin mai 5% d'escompte
Maison de confiance FONDÉE EN 1803

On demande un bon fromager
Entrée : 1^{er} mai.
S'adresser sous chiffres P 3941 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4097

ON DEMANDE
pour Neuchâtel, bonne **femme de chambre**
de maison, ayant déjà plusieurs années de service et connaissant parfaitement la couture. Bons gages. Envoyer références et indiquer âge, nationalité et gage désiré sous P 4337 N à Publicitas S. A., Neuchâtel. 4009

Famille genevoise demande femme de chambre sachant bien coudre ou jeune lingère
recommandée, qui se plairait comme femme de chambre, elle n'aurait pas de gros travaux à faire. Ecrire avec référence et photo à M^{lle} H. George, Mollebeau, 5, Genève.

On demande, pour le 25 mai ou date à convenir, une jeune fille
comme femme de chambre. Bonnes références exigées. — M^{me} Ernest du Pasquier, Conseiller (Vaud). 4086

A VENDRE
une trulle portante, de 12 semaines, première nichée, garantie bonne race.
S'adresser à Jos. Alex. Robaty, à Matran.

A vendre
diverses maisons d'habitation, avec jardins, sises à Fribourg. 4029
S'adres. à MM. Week, Eby & C^{ie}, banquiers, à Fribourg. P 3943 F

A VENDRE
à Bulle, au centre des affaires
une maison
de rapport comprenant : rez-de-chaussée, 4 pièces et dépendances ; 1^{er} étage, 8 pièces, facilités de faire 2 logements, 1^{me} étage, 6 pièces, dont grande vérande au soleil ; 1^{me} étage, mansarde, chambre à fumer et galetas ; le tout en très bon état.
S'adresser à Aux. Oberson, sellier-tapisier, Bulle. 8506

A VENDRE
2 jeunes vaches
prêtes au veau, tachetés noir, chez M^{me} Coting Hadeleine, à Sales (Sarine). P 3879 F 3985

A vendre 7 porcs
de trois mois, chez Alex. Corpataux, Formanquizes. 4064

Broderie de St-Gall
Grand et nouveau choix de broderies : robes, cols, lingerie pour dames et enfants. Voile, linon et toile blanche. Banc au marché samedi et jour de foire. Magasin : Place Notre-Dame, 177. Se recommander. P 3245 F 3395
M^{me} M. Daguet.

ON OFFRE A VENDRE
les propriétés des Hoirs de M. André ROCHE, à Lyon, situées rière Le Paquier, soit :
1) le chalet-villa de Fras Penna, complètement meublé, comprenant 13 chambres et 17 lits, dans une situation exceptionnellement avantageuse ;
2) le domaine de Fras Penna avec ferme, grange, écurie et 6 poses de terre, plus 1/2 pose de bois ;
3) le domaine de Desoxy avec ferme, grange, écurie et 40 poses de terre ;
4) la terre de Crétaux avec grange au Village, d'une contenance de 6 poses ;
5) la terre de Fras Domjévoz, d'une contenance de 6 poses ;
6) la maraîche de Hollatrez, d'une contenance de 10 poses. 3872-521
Adresser les offres par écrit, jusqu'au 30 avril, à M. Paul MORARD, avocat, à Bulle, qui renseignera.

Mode masculine

CRAVATES TRICOT SOIE
Dernière nouveauté pour la ville et les sports.
Très beau choix
Fr. 3.²⁵, 4.²⁵, 5.²⁵, etc.

GALLEY
24, rue de Lausanne.

A VENDRE
aux enchères libres, sur la place Notre-Dame, Fribourg, le 3 mai, à 1 heure après midi : 2 faucheuses, 1 râtelier-fane, 1 char à ressorts pour petit bétail, 4 charres Brabant N° 1.
Le tout en bon état. P 3980 F 4075-618
Jean Brulhart, Criblet, 5.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE du canton de Fribourg
Les bureaux seront fermés Jeudi 29 avril. P 3934 F 4023-609

Offre exceptionnelle
jusqu'à épuisement des stocks :
Sandwich Bouchard, boîtes 150 gr. 0.70 la boîte
Laforet, 200 gr. 0.90
Pâté Finette, 200 gr., au foie gras, 1. —
Bœuf braisé, Saxon, 250 gr. 1.50
Sardines, boîtes blanches, 200 gr. 0.90
Chicorée de figures 1. — le kg.
Chicorées diverses 1. —
Balais à manche de guerre, 3, 4 fic. 0.80 pièce
Lessive, paquets 500 gr. 0.40 le paq.
Savon de sable, 200 gr. 0.10 le morc.
Savon 72 % brun, 350 gr. 1.10
Savon de toilette, Sunlight, 9.60 la douz.

Envoi contre remboursement
Vve J. ANDRES
Dentées col. en gros — FRIBOURG

CIGARETTES NADIR
NOUVELLES QUALITÉS EN GROS FORMAT
N°150 boîtes vertes à fr. 1.50
N°180 boîtes jaunes à fr. 1.80
EN PUR TABAC D'ORIENT

Domestique de maison
ou concierge, demande place pour intérieur et jardinage, hors de ville.
S'adresser par écrit sous P 3953 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4053

On demande
une bonne cuisinière, une femme de chambre et une jeune fille pour aider au ménage. — Se présenter, Pictet de Rochemont, 1, rue Massot, Genève, entre 1 et 2 heures, ou téléphoner N° 29.63. 4052

ON DEMANDE
tout de suite robuste jeune fille de la camp., comme **CUISINIÈRE**
pour pensionnat. Bons gages. — S'adresser à M^{me} Debonville, Château de Marnand, BROYE (Vaud). P 2355 L 4051

ON DEMANDE
une **femme de chambre**
S'ad. à M^{me} de Boccad, au Clarus par Marly. 4047

Une famille catholique de la Suisse romande, demande un **JEUNE HOMME**
de 17 à 20 ans, pour aider à la campagne. Occasion d'apprendre le français. Certificats exigés.
S'adresser sous chiffres P 3902 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4056

Professeur à l'Université marié, désire louer p^r un trimestre, appartement meublé, de deux chambres et une cuisine.
Faire offres en indiquant prix, sous chiffres P 3924 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4020

ON DEMANDE A LOUER local clair
pour atelier de menuisier. (Pas des machines.)
Préférence dans le haut de la ville.
S'adresser sous chiffres P 3986 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4077

A LOUER
pour séjour d'été, logements et maisons de campagne, avec mobilier.
S'adres. à MM. Week, Eby & C^{ie}, banquiers, à Fribourg. 4028

A LOUER
l'Hôtel Café-Restaurant DU LION D'OR
à ECHALLENS
avec toutes dépendances. Etablissement d'ancienne réputation, très bien achalandé et en pleine exploitation. Entrée à convenir. Affaire de tout premier ordre p^r prendre sérieux.
Pour renseignements, s'adresser à M^{me} Vve J. Bujard de Fils, propriétaires, Lutry. 4068

A vendre
8 gorettes de 8 semaines et une faucheuse en bon état. 3996-604 P 3911 F
S'adr. à Jean Quoi, à Belfaux.

A VENDRE
faute d'emploi, un bon cheval de trait, âgé de 8 ans.
S'adresser sous chiffres P 3863 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3979

A vendre
une maison d'habitation avec une pose de terre et arbres fruitiers, à 15 minutes de Fribourg.
S'adresser sous chiffres P 3917 F à Publicitas S. A., Fribourg. 4044

Avendre un porc
de cinq mois, blanc, et 4 petits porcs de 7 semaines et deux jeunes chèvres.
Ulric Kolly, Corpataux. P 3957 F 4059

Châtaignes
blanches, sèches
à 10 fr. 60, franco. Export Bellinzona. 4066

A VENDRE
7 porcs de 8 semaines chez Terraron à Grolley. 4085-632

Enchères publiques
Mercredi, 5 mai, à 9 heures du matin, il sera vendu, par voie d'enchères publiques : Une voiture pinettes, à l'état neuf, 2 chars à pont, 1 caisse à purin, 1000 litres, 1 faucheuse, 1 charrette Ott, 3 buttoirs combinés, marche garantie, 3 herbes neuves, 1 mécanicien de derrière pour char, 1 balancier de charriage avec palonniers, 1 petit char à pont neuf avec limonnières, faux complètes, fourches, crocs, 4 billes de frêne, 1 tas de fumier. 4036
Terme de paiement.
L'exp. : Rosset, maréchal, Ponthaux.

Enchères publiques
Le soussigné exposera en vente publique, le vendredi, 30 avril, dès 10 h. du matin, devant son domicile, à Estavayer-le-Gibloux, 1 lot verrerie pour café, une quantité de vaisselle, porcelaine et fatene, 1 fourneau à pétrole, 1 grande marmite en émail, seilles en bois et en fer, tonneaux de diverses contenances, boules pour jeu de quilles, un lot mercerie et bonneterie, tabacs et cigares, environ 300 kg. de pommes de terre pour semence, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler. 4047
L'exposant : Emile Buchmann.

Occasion favorable pour fiancés
A vendre de maison privée à Berne :
Une chambre à coucher complète, comprenant : 2 lits avec matelas en crin animal, duvet et édredon, 1 armoire à glace démontable à 3 portes, avec séparation pour linge, tiroirs tablar et barre en laiton, 1 lavabo avec marbre et miroir, 2 tables de nuit avec marbre, 1 porte-serviettes, le tout en bois dur (noyer), tout neuf, pas usagé, à coûté 3800 fr.; dernier prix : 2400 fr., et une salle à manger en chêne, 1 buffet en 3 parties avec miroir de cristal à facettes, 1 table à rallonges, 6 chaises de salle à manger, 1 divan, 2 superbes tableaux à l'huile, 1 grand tapis, 1 tabouret. Valeur : 2800 fr.; dernier prix : 1850 fr.
J. Maier, Berne, Mezenerveg, 8, Victoriaplatz. P 3913 Y 4048

Fr. 36.50 seulement un coupon de drap
Envoyez votre adresse à la MAISON BLONDE et par retour du courrier et à titre de réclame vous recevrez franco contre remboursement un coupon de drap de toute beauté de 3.20 à 3.50 m. pour fr. 36.50 pour habit d'homme et 48.50 et 58.50.
Indiquez la teinte, en cas de non convenance l'étoffe sera échangée. Cette offre faite à titre de propagande n'est valable que pour 15 jours seulement.
Envois à choix contre remboursement.
La maison n'a ni colporteurs ni voyageurs.
Seul à Lausanne. - Rue Haldimand, 8, au 1^{er}
Aucun frais de magasin

CONCOURS
On demande, pour entrée immédiate ou date à convenir, un gérant-directeur commercial, connaissant les deux langues.
Branches : Machines agricoles et installations. Place d'avent. Références exigées.
Faire offres et conditions avec curriculum vitae, jusqu'au 10 mai au plus tard, sous chiffres P 3908 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Vente de domaine
Sous réserve d'autorisation légale, le Conseil communal de Chavannes-les-Forts exposera en vente aux enchères publiques, le mercredi 5 mai, dès 2 heures de l'après-midi, à l'Auberge de l'Union, le domaine des « Mettraux », appartenant au bénéfice de la Chapellenie.
Ces immeubles comprennent habitation, grange, écurie et environ 25 poses de terrain en un seul mas, au bord de la route cantonale Romont-Bouloz. 3639
Par ordre : Le Secrétaire.

Chaussures de couleurs
jaunes, rouges et brunes et de toutes nuances sont teintes à nouveau avec le Facrol, à 1 fr. 20 le tube.
L. Zeisler, rue de Lausanne, 43
Atelier de ressemelage

BLÉ INDIGÈNE
Nous sommes acheteurs de BLÉ DU PAYS aux meilleurs prix du jour.
Offres avec échantillons et indication de la quantité aux
Moulins de Péroles S. A.
Fribourg